



P. Woodroffe

PRIX LITTÉRAIRE DE LA VILLE DE GRUYÈRES

REGLEMENT 2012

Article I_ Présentation

L'Association « Fête du livre et du papier » à Gruyères a créé pour la 10^{ème} édition en 2007, le Prix littéraire de Gruyères. Il sera décerné en 2012 et en principe tous les 2 ans.

Articles II_ Dénomination

Sous le patronage de la Commune de Gruyères, la dénomination générale de ce prix est « Prix littéraire de la Ville de Gruyères ».

Le prix se décline en une ou deux catégories définies et précisées par les organisateurs pour chaque édition (1 = jeunes auteurs de 15 à 25 ans) et (2 = la génération aînée dès 60 ans).

Article III_ Genre

Les candidats se confronteront au récit, à la nouvelle ou à la lettre.

Offrez à nos jurés un texte original, vivant, pittoresque, audacieux.

Tentez l'aventure et nourrissez-vous de contrées imaginaires ou du terroir gruérien.

*« Ce que j'ai à dire est plus important que ce que je suis. S'effacer – et effacer »
Albert Camus*

Article IV_ Prix

Une somme de CHF 5'000.- sera répartie entre les œuvres primées par le jury et tous les textes seront publiés.

Article V_ Conditions de participation

Présenter un texte original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense ni publication n'excédant pas dix pages A4 dactylographiées pour la catégorie des jeunes auteurs et vingt pages pour la catégorie des seniors. Une même œuvre ne peut concourir qu'une seule fois. Un texte venant d'un auteur confirmé ne peut être pris en considération.

Sont admises à concourir les œuvres écrites en français répondant aux critères de l'article V.

Article VI_ Modalité du Prix

Le texte en français sera accompagné du bulletin d'inscription et d'une photocopie de la carte d'identité de l'auteur.

Le texte sera dactylographié en cinq exemplaires anonymes. Le titre doit figurer clairement sur la 1^{ère} page de chaque exemplaire et sur le bulletin d'inscription. Les textes ne seront pas renvoyés.

Deux catégories sont ouvertes aux participants :

1. Jeunes auteurs de 15 à 25 ans
2. Génération aînée dès 60 ans

Délai de participation : 31 janvier 2012

Envoi à : Prix littéraire de Gruyères, Elisabeth Butty, 1663 Gruyères

Sauf en cas d'empêchement grave et justifié, l'octroi d'un prix à un lauréat est subordonné à sa présence effective à la réception organisée pour la remise des prix.


Article VII_ Palmarès

Un jury de personnalités du monde des lettres se réunira pour déterminer le palmarès. Il sera particulièrement sensible à l'originalité, à l'inventivité des textes et à leur force évocatrice. Toute œuvre est soumise aux membres du jury qui après lecture décide de l'attribution du Prix. Le jury peut renoncer à un prix.

Gruyères, mai 2011

Association Fête du Livre et du Papier


Sophie Glasson, Secr.


Elisabeth Butty, Prés.



P. Woodroffe

PRIX LITTÉRAIRE DE LA VILLE DE GRUYÈRES 2012

Bulletin d'inscription

Après avoir pris connaissance du règlement, vous pouvez nous soumettre les manuscrits que vous souhaitez voir concourir ; ceux-ci doivent impérativement être accompagnés du bulletin ci-dessous dûment rempli et adressé au

Prix littéraire de la Ville de Gruyères 2012

p.a. Elisabeth Butty

Bourg 3

Je soussigné-e _____

Né-e le _____

Domicilié-e à : Rue _____

Code postal _____ Localité _____

déclare participer au Prix littéraire de la Ville de Gruyères 2012 avec le texte suivant :

dans la catégorie :

- 1) jeunes auteurs, 15 à 25 ans
- 2) seniors, dès 60 ans

Date et signature _____

J'affirme sur l'honneur être l'auteur du texte que je présente. Si le journal La Gruyère envisage la publication de mon texte, j'autorise sa diffusion en feuilleton et lui permet d'en disposer librement dans les supports destinés à assurer la promotion du concours.